



# Appel de candidatures pour les projets jeunesse en changements climatiques

**PLAN D'ACTION JEUNESSE 2021-2024**

**Année scolaire 2023-2024**

**Coordination et rédaction**

Direction des politiques, de la planification et de la veille

Direction générale des politiques et des statistiques

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

**Pour information :**

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-95568-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

23-018-03\_w2

## Table des matières

|                                        |   |
|----------------------------------------|---|
| Introduction .....                     | 4 |
| Instructions générales .....           | 4 |
| Critères d’admissibilité.....          | 5 |
| Critères de sélection .....            | 6 |
| Formulaire de candidature .....        | 7 |
| Processus de reddition de comptes..... | 8 |
| Conclusion .....                       | 9 |

## Introduction

Dans le cadre du [Plan d'action jeunesse 2021-2024](#), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse, co-finance des projets jeunesse en changements climatiques. L'objectif de ce financement est de permettre aux jeunes de réaliser des projets, pensés et mis en œuvre par eux, afin de prendre part activement à la lutte contre les changements climatiques dans leurs milieux. Pour leur permettre d'aller plus loin ou d'être mieux soutenus dans la réalisation de leur projet, les jeunes peuvent choisir de se faire accompagner par des organismes partenaires.

Dans le but d'octroyer des bourses pour la réalisation de projets jeunesse en changements climatiques, le MES lance un appel de candidatures pour l'année 2023-2024. L'appel de candidatures 2022-2023 a permis le financement de 25 projets jeunesse. Pour l'année 2023-2024, un montant total de 100 000 \$ sera accordé aux projets sélectionnés.

Afin de faciliter le dépôt de candidature pour les étudiantes et étudiants intéressés, ce guide détaille les instructions générales, l'information concernant les critères d'admissibilité et de sélection, les éléments principaux du formulaire de candidature et le processus de reddition de comptes des projets sélectionnés.

## Instructions générales

Les étudiants des cégeps, des collèges privés et des universités sont invités à déposer leur candidature en remplissant un formulaire disponible sur [Québec.ca](https://quebec.ca).

La date limite pour soumettre un projet est le **15 octobre 2023**. Le comité de sélection, composé de représentants du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Enseignement supérieur, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du Secrétariat à la jeunesse, d'un étudiant ou d'une étudiante de l'ordre collégial ou universitaire et d'un enseignant ou d'une enseignante du secondaire, choisira les projets retenus au plus tard le 15 décembre 2023.

Les projets retenus seront répartis entre les réseaux collégial et universitaire et ils recevront des bourses allant jusqu'à 5 000 \$ par projet.

## Critères d'admissibilité

Avant de déposer votre candidature dans le cadre de cet appel, veuillez prendre connaissance des critères d'admissibilité suivants :

- Le jeune demandeur ou le groupe de jeunes demandeurs doivent être inscrits dans un collège ou université au Québec et être âgés entre 15 et 29 ans.
- Le projet et ses retombées doivent avoir lieu au Québec.
- Le milieu ciblé par le projet peut être les jeunes, les membres de l'établissement d'enseignement ou la communauté.
- Les projets relevant d'un cours ou d'un projet de maîtrise ou de doctorat sont admissibles dans la mesure où le projet déposé s'inscrit dans l'une ou l'autre de ces conditions :
  - il porte sur des applications de solutions concrètes issues des résultats du projet relevant d'un cours, d'une maîtrise ou d'un doctorat ;
  - il prévoit des activités ciblées de sensibilisation et de mobilisation de lutte contre les changements climatiques pour le milieu visé;
    - Par exemple : Le projet vise à prendre les résultats d'un projet de doctorat (non admissible) et développer un projet pour intégrer une solution issue du doctorat directement dans la communauté (admissible) ou faire une activité spécifique d'éducation ou de sensibilisation de lutte contre les changements climatiques dans un milieu ciblé (admissible).
- Les projets issus d'entreprises étudiantes sont admissibles dans la mesure où les objectifs du projet déposé sont à la fois de lutter contre les changements climatiques et de mobiliser et éduquer le milieu visé.
- Le projet et toutes les dépenses liées au projet doivent être réalisés avant le 31 mai 2024.

## Critères de sélection

Les critères de sélection ont été retenus de façon à identifier les projets les plus porteurs. La grille, sur 50 points, avec une échelle, permet d'évaluer chacun des critères suivants :

- le projet répond à un besoin identifié (5 points);
- le projet laisse entrevoir des bénéfices environnementaux concrets en termes d'atténuation des changements climatiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'adaptation aux changements climatiques (15 points);
- le projet contient un aspect éducatif pour les jeunes, l'établissement d'enseignement ou la communauté où il est réalisé (15 points);
- le projet permet la mobilisation du milieu (10 points);
- le projet se démarque par sa facilité à être réalisé dans un autre milieu (5 points).

Pour être retenu, votre projet doit s'inscrire dans l'un des sept thèmes suivants :

- **alimentation et agriculture** (ex. : projet de jardin communautaire, jardin d'établissement, serre; intégration d'aliments locaux à la cafétéria; collations santé; sensibilisation au jardinage urbain à la maison);
- **aménagement et infrastructures** (ex. : projet de verdissement de stationnement ou de lutte contre les îlots de chaleur urbains; campagne de ramassage de déchets; toits verts ou aménagements naturels à la portée des jeunes);
- **efficacité énergétique et eau potable** (installation de barils d'eau de pluie pour réutilisation; sensibilisation à l'économie d'énergie et d'eau potable; amélioration de processus pour consommer moins d'énergie);
- **comportements écoresponsables** (organisation d'ateliers sur le gaspillage alimentaire; sensibilisation aux changements climatiques ou à la perte de biodiversité; organisation de midis zéro déchet; covoiturage pour les étudiants et le personnel);
- **gestion des matières résiduelles** (mise en place d'îlots de tri; mise en place du recyclage et/ou du compostage; mise en place de vermicompostage dans la cour d'école ou de l'établissement);
- **mobilité durable** (installation de supports à vélos et sensibilisation à l'utilisation du vélo; ateliers de mécanique vélo; corridors piétons et cyclistes; sensibilisation à l'utilisation du transport en commun);
- **protection ou mise en valeur des milieux naturels** (nettoyage de berges; protection d'un milieu naturel associé à l'établissement; projet scolaire pour bien comprendre un écosystème près de l'établissement).

Tout dossier non complet ne sera pas considéré par le comité de sélection. Une lettre d'appui au projet doit accompagner le dossier. Elle devra être rédigée par un membre de l'établissement ayant l'autorité compétente (ex. : un membre du personnel enseignant, un membre du corps professoral ou un membre de l'administration de l'établissement) pour servir de personne-ressource au Ministère, et ce, dans le but d'assurer la diligence dans l'usage des fonds alloués au projet.

Pour toute question sur le formulaire de candidature ou sur les projets jeunesse en changements climatiques, veuillez écrire à [developpementdurable@mes.gouv.qc.ca](mailto:developpementdurable@mes.gouv.qc.ca).

## Formulaire de candidature

Voici un aperçu du formulaire de candidature disponible sur [Québec.ca](http://Quebec.ca).

1. Confirmation d'admissibilité
2. Consentement pour permettre au ministère de l'Enseignement supérieur de diffuser le projet auprès de ses partenaires et le grand public si celui-ci est retenu
3. Présentation de l'étudiante ou de l'étudiant responsable du projet, incluant son nom et celui de l'établissement d'enseignement, leurs coordonnées, et si elle ou il représente le projet d'un groupe d'étudiants
4. Le statut du projet (nouveau projet, projet existant bonifié ou projet existant sans bonification), les collaborateurs et les autres sources de financement, le cas échéant
5. Titre et thème dans lequel s'inscrit le projet
6. Description du projet et du besoin du milieu identifié auquel répond le projet
7. Description des bénéfices concrets du projet sur le plan de l'atténuation des changements climatiques
8. Description de l'aspect éducatif du projet
9. Description du plan de la mise en place du projet
10. Démonstration de la facilité ou de la capacité à transposer ce projet dans un autre établissement ou une autre communauté
11. Nom de la personne-ressource de l'établissement appuyant le projet, ses coordonnées et son rôle au sein de l'établissement
12. Une prévision budgétaire

**Rappel : le candidat doit envoyer, avec son formulaire de candidature, une lettre d'appui de la personne-ressource de l'établissement d'enseignement.**

## Processus de reddition de comptes

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du projet, les étudiantes et étudiants devront présenter une reddition de comptes. Celle-ci permet de vérifier si les fonds alloués ont bien servi à la réalisation du projet et de mener une réflexion utile sur l'expérience vécue. Les formulaires de suivi de projet en ligne doivent être soumis avant le **31 mai 2024**.

Le formulaire de suivi de projet comprendra les éléments de reddition de comptes suivants :

### A. Questions concernant le déroulement du projet tel que :

- Le résultat final du projet a-t-il différé de ce qui était initialement prévu?
- L'échéancier du projet présenté lors du dépôt de candidature a-t-il été respecté?
- Le nombre de personnes mobilisées et les retombées qui découlent du projet
- Le budget final

### B. Éléments démontrant la réalisation du projet :

- Des photos ou captures d'écran démontrant la réalisation du projet
- Une lettre de témoignage de la personne-ressource de l'établissement qui confirme que le projet s'est réalisé tel que détaillé dans le formulaire de reddition de comptes.

### C. Question de réflexion :

- Des conseils à partager avec d'autres personnes qui souhaiteraient réaliser un projet similaire dans le futur pour qu'il ait plus d'impact sur les changements climatiques.

Le lien vers le formulaire en ligne sera envoyé aux responsables des projets sélectionnés en avril 2024.



## Conclusion

Les projets sélectionnés devront répondre aux critères de sélection en démontrant leur fort potentiel pour lutter contre les changements climatiques, inclure un volet éducatif, de sensibilisation et de mobilisation du milieu ciblé et servir d'exemple pour motiver d'autres milieux à réaliser des projets similaires. Pour que votre candidature soit retenue, il est essentiel de s'assurer que le projet proposé répond à tous les critères d'admissibilité et de sélection.

Il est fortement recommandé de prendre le temps de bien réviser votre formulaire de candidature en ayant les critères de sélection à l'esprit avant de le soumettre et ainsi, bénéficier de la meilleure évaluation possible. Le formulaire en ligne vous permet de sauvegarder votre progression et de revenir sur votre candidature à plusieurs reprises, ce qui permet une telle réflexion.

Nous vous rappelons que les candidatures sont attendues d'ici le **15 octobre 2023** et que le comité de sélection choisira les projets retenus d'ici le 15 décembre 2023.

Pour toute question sur le formulaire de candidature ou sur les projets jeunesse en changements climatiques, veuillez écrire à [developpementdurable@mes.gouv.qc.ca](mailto:developpementdurable@mes.gouv.qc.ca).

